

## **Appel à initiatives Ruralinnov' 3 : « Nouvelles mobilités » Cahier des charges**

Familles Rurales souhaite agir pour relever le défi de la transition territoriale. Dans le contexte de crises sanitaire et économique que nous traversons, nous avons pu constater l'importance de l'échelon local. Les ruralités ont un rôle déterminant à jouer dans les évolutions que nous souhaitons pour construire un modèle de développement plus durable. Pour réaliser son ambition, le Mouvement mobilise son fonds de dotation Rural Mouv pour soutenir les porteurs de projets qui participent à la construction des territoires du XXI<sup>e</sup> siècle.

Après les deux premiers appels à initiatives Ruralinnov' en 2019 et 2020 qui ont récompensé 21 lauréats, RURALINNOV 3 « nouvelles mobilités » sera axé sur cet enjeu central pour les zones rurales. Il s'agit à la fois d'agir concrètement pour la qualité de vie face au manque de solutions de mobilités dans les zones rurales mais aussi de répondre au défi environnemental grâce au développement de mobilités alternatives, plus durables ou encore à des actions permettant d'éviter les trajets inutiles.

### **Objectif**

L'appel à initiatives Ruralinnov' propose aux acteurs des territoires de faire émerger des projets innovants dans les zones rurales, de lancer des expérimentations, de susciter de nouveaux partenariats, de s'inscrire dans une démarche de développement durable. L'ambition est de financer des projets apportant une réelle plus-value et en capacité de se pérenniser dans le temps.

### **Thématique : les mobilités**

L'appel à initiatives a pour objet de faire émerger des projets innovants se rattachant aux mobilités au sens large du terme. Il s'agit à la fois de soutenir les initiatives visant à améliorer la mobilité des habitants et à la rendre plus durable mais également à favoriser des services ou des activités de proximité afin de limiter certains trajets (notion de « démobilité ») :

- Solutions de transports durables et solidaires en milieu rural : co-voiturage, mobilités douces, véhicules propres, autopartage, transports solidaires, plateforme numérique, etc.
- Mobilité des jeunes ruraux : projets facilitant spécifiquement les déplacements des jeunes et leur mobilité pour leurs études, formation, projets, échanges culturels, premier emploi etc...
- « Démobilité » (offrir des alternatives qui permettent d'éviter certains trajets) : projets visant à faciliter l'accès à tout type de service de proximité, à d'offres culturelles, d'animation etc. grâce à l'itinérance ou à des actions au domicile des usagers.
- Sensibilisation/information : toute action consistant à sensibiliser, informer les habitants sur l'enjeu environnemental ou social de la mobilité.

Les projets présentés doivent comporter des dimensions sociale (cohésion, aide aux publics fragiles, lien social, solidarité etc.) et environnementale inhérentes à l'action et aux objectifs de Familles Rurales.

Les projets transversaux qui croisent plusieurs objectifs seront privilégiés.

### **Modèle économique**

Seront privilégiés les projets dont le modèle économique est solide et durable, dont le budget est précis et réaliste et qui sont en capacité de se pérenniser dans le temps et d'être dupliqués.

### **Zone géographique**

Les projets doivent avoir un impact dans les zones rurales et périurbaines au sens large (en dehors des aires urbaines de plus de 10 000 emplois). Cependant, les projets qui prévoient une coopération villes-campagnes sont également encouragés et entrent parfaitement dans les critères.

### **Qui peut candidater ?**

Les membres du réseau Familles Rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales).

Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général et qui sont parrainés par un membre du réseau Familles Rurales<sup>1</sup> (association ou fédération) ou engagés dans une collaboration locale avec le réseau Familles Rurales (réseau, consortium d'acteurs).

### **Quelles sont les dépenses éligibles ?**

Sont éligibles les dépenses de :

- Ingénierie (dépenses liées à la conception du projet, à l'accompagnement)
- Fonctionnement
- Investissement (achat de matériels etc.)

Le financement RuralMouv pourra aller jusqu'à 15 000 euros pour le meilleur projet lauréat. Les actions engagées dès l'exercice 2021 sont éligibles.

### **Co-financements et partenariats**

Seront privilégiés les projets qui prévoient des co-financements (publics ou privés) ou des partenariats.

---

<sup>1</sup> Pour cela, il est nécessaire de demander un courrier de parrainage à l'association ou la fédération Familles Rurales de son territoire. Ce document doit être joint au dossier de candidature.

## Quels types de projets ne sont pas éligibles ?

Ne sont pas éligibles, les projets suivants :

- Les évènements ponctuels (colloques, manifestations etc.)
- Les projets personnels
- Les projets n'ayant pas de lien avec les territoires ruraux
- Les projets bénéficiant déjà d'un financement de Rural Mouv dans le cadre des programmes Familles Rurales suivants : Tiers-lieux (projet Port@il), Points de médiation numérique, expérimentation développement durable.

Afin d'être éligibles, les actions de transports solidaires déjà existantes doivent comporter une caractéristique nouvelle ou des évolutions (type de véhicule utilisé, amélioration du service, dimension sociale et environnementale etc.)

## Comment candidater ?

Pour présenter un projet, il suffit de **remplir le formulaire en ligne sur [ruralmouv.fr](http://ruralmouv.fr) avant le 4 octobre 2021** (pièces nécessaires précisées dans le formulaire en ligne).

Le dossier sera examiné par un Jury qui établira une pré-sélection, un entretien en visioconférence sera ensuite organisé pour les dossiers pré-sélectionnés au courant du mois d'octobre. Une remise des prix sera organisée en novembre à Paris pour les lauréats en présence du conseil d'administration de Rural Mouv, des mécènes, des lauréats des éditions précédentes et des partenaires de Familles Rurales.